



Spécial Vie Scolaire

Mars 2012

Quoi de neuf dans les services Vie Scolaire ?

Que veut la CGT Éduc'action ?

Les services de Vie Scolaire ne doivent être ni des laboratoires de la déréglementation ni des lieux de précarité, mais bien un véritable enjeu au sein d'un service public de l'Éducation nationale fort.
La Vie Scolaire, c'est un lieu d'écoute, d'accueil, de vie de l'établissement qui fonctionne en permanence et gère tout ce qui est en dehors du temps de classe.
C'est dire si, dans le cadre d'une école émancipatrice, l'enjeu est d'importance !

La rentrée 2011 est maintenant dernière nous... La suppression des contrats aidés (CUI) a mis en lumière, ces dernières années, la mise à mal des services dans de nombreux établissements. Les suppressions importantes de postes étaient, en partie, masquées par le recrutement des CUI (pour la surveillance, le secrétariat, le fonctionnement des services de demi-pension...).

Pour pallier à l'absence de moyens, les établissements ont souvent été incités à recruter des emplois précaires. La disparition de ces emplois renvoie des collègues à une plus grande précarité et met les services en grande difficulté.

Il convient d'être vigilant et revendicatif pour savoir comment la surveillance et l'encadrement des élèves vont être assurés dans de bonnes conditions. Les CUI, comme les contractuels, doivent être titularisés.

La rentrée de l'année dernière nous avait mobilisés autour de la **mise en place du protocole d'inspection des CPE** : le métier était de nouveau attaqué.

Seules, quelques académies semblent avoir réellement mis en place le protocole. Là encore, il faut rester mobilisés pour refuser que les CPE soient inspectés et jugés sur le management des personnels éducatifs, le pilotage du service Vie Scolaire... Dans les dispositifs ECLAIR, la place du CPE, ses rapports avec les Préfets des études sont toujours des sources d'inquiétude.

La tentation est grande depuis de nombreuses années de voir le/la CPE réintégrer une hypothétique « équipe de direction », ce que la CGT Éduc'action dénonce !

En 2010, nous inaugurons aussi la **réforme de la formation des CPE**, véritable expérience de déformation professionnelle...

Une fois le concours réussi... tous sur le terrain sous le prétexte que les Vies Scolaires sont en manque de personnels ! Une autre solution est possible : augmenter le nombre de postes aux concours, titulariser sans condition de concours ni de nationalité les personnels non-titulaires employés par l'Éducation nationale depuis des années.

Dans nos bahuts, nous devons mettre à jour le règlement intérieur, suite à la parution de la circulaire d'application du décret **sur l'organisation des procédures disciplinaires**. Il faut rester attentif et défendre les valeurs éducatives contre la volonté du tout sécuritaire... L'élève est aussi une personne, ne l'oublions pas.

➔ **NON à l'automaticité de la saisie des Conseils de discipline !**

Les sanctions doivent être individuelles. Une mesure prise pour un jeune n'est pas forcément la bonne pour un autre. L'ensemble du texte a été toiletté durant l'été 2011 pour devenir plus « acceptable ».

Pour la CGT, la mise en place de cette circulaire, c'est aussi le risque d'un service Vie Scolaire encore plus saturé par les fameuses exclusions/inclusions.

Qui surveillera les élèves ? Les travaux de responsabilisation ne seront pas externalisés, les conventions sont une surcharge de travail pour les chefs d'établissement... il y a des risques que cela retombe encore sur les personnels de surveillance et d'Éducation de la Vie Scolaire.

Samuel Serre, Secrétaire national

en charge des questions relatives à la Vie Scolaire

François Quinchez, en charge des questions relatives aux CPE

Sommaire

- p. 1 - Édito
- p. 2 - Résultats des élections professionnelles
- p. 3 - Assistants d'éducation/CPE : les revendications de la CGT Éduc'action
- p. 4 - Actualités : Absentéisme scolaire

Élections professionnelles 2011

Ces élections ont été marquées par le déni de démocratie qu'a constitué le vote électronique imposé par le ministère, faisant ainsi chuter les taux de participation de manière significative et écartant des milliers de personnels de l'exercice du droit de vote.

La CGT Educ'action demande toujours avec force de renoncer à ce type de scrutin.

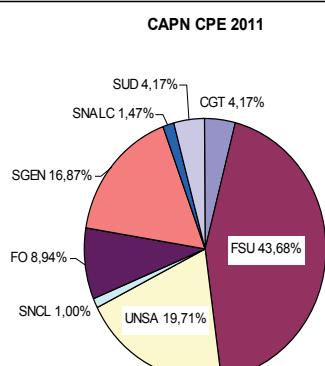
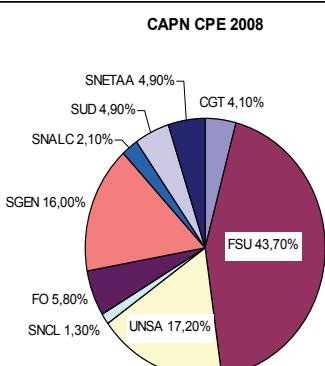
♦ **Chez les CPE**, la participation a chuté de 30 pts à la CAPN avec une abstention passant de 15,9 % en 2008 à 45,4% en 2011.

Un vrai déni de démocratie pour un ministère qui pavoise régulièrement sur ce sujet.

► Élections à la Commission Administrative Paritaire Nationale des CPE

Ces élections sont marquées par une stabilité des votes. La FSU reste largement majoritaire avec plus de 43 % des suffrages, suivie par l'UNSA qui progresse (+ 2,5 pts), la CFDT qui progresse légèrement (+ 0,8 pt) et FO qui -malgré la fusion avec le SNETAA- ne retrouve pas le score cumulé des deux organisations en 2008 (- 0,96 pt).

La CGT reste stable mais est désormais à égalité avec SUD Éducation devenant ainsi la 5^e organisation nationale chez les CPE (7^e en 2008).



♦ **Chez les personnels de surveillance**, la situation est pire encore. Le taux s'effondre notamment parce que nombre d'Assistants d'Éducation n'ont pas pu participer au vote.

► Élections aux Commissions Administratives Paritaires Académiques des CPE

Le SNES-FSU reste l'organisation très majoritaire de ce corps avec plus de 45 % des voix et 110 sièges dans les CAPA de métropole. En 2^e et 3^e positions arrivent l'UNSA (20,7 %, 39 sièges) et le SGEN CFDT (17,66 %, 35 sièges). FO arrive en 4^e position avec 10 % des voix et 13 sièges. C'est la dernière organisation syndicale à avoir présenté des listes dans quasiment toutes les académies.

La CGT Educ'action a présenté lors de ces élections 10 listes dans les académies et a obtenu 5 élus : 2 à Rennes (+ 1) ; 1 à Lille (+ 1) ; 1 à Nancy-Metz (=) ; 1 à Versailles (+ 1), soit une progression de 1 par rapport à 2008.

Avec « seulement » 10 listes, la CGT ne pèse au niveau national que 3,97 % des voix. Mais, partout où des listes complètes en classe normale ont pu être présentées, les scores tournent autour de 10 %, ce qui généralement (sauf dans un cas) assure un élu. C'est encourageant pour l'avenir.

► Élections aux Commissions Consultatives Paritaires des personnels de surveillance

La CGT a présenté des listes dans toutes les académies de Métropole. Elle a obtenu 15 élus et 13,79 % des suffrages exprimés.

Elle est ainsi la 2^e organisation représentative derrière la FSU (40,6 % des voix et 70 élus) et devant FO (14 élus et 13,3 % des voix).

Le faible taux de participation rend l'analyse des résultats difficile, mais on note que la confiance accordée à la CGT par de jeunes personnels avec des contrats souvent précaires est réelle.

Nous nous attacherons à ne pas les décevoir.

Les revendications de la CGT Educ'action

► Pour les Assistants d'éducation, la CGT Educ'action revendique l'amélioration immédiate des conditions de travail

♦ La réduction des horaires de travail basée sur un service hebdomadaire réparti sur 36 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée (temps qui serait consacré à la formation) afin de pouvoir suivre normalement des études. Soit,

- *en externat* : 24 h hebdomadaires pour un temps plein,
- *en internat* : 28 h hebdomadaires pour un temps plein. Toute intervention en internat nécessite récupération.

♦ Une formation réelle aux missions qui leur sont confiées avant leur prise de fonction et la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

♦ Une augmentation du traitement : 70 pts d'indice immédiatement, soit un passage à l'indice 362.

♦ Le remboursement intégral des frais de transport lieux d'étude/domicile/travail.

♦ La prime ZEP pour ceux exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

♦ La création de postes en nombre suffisant, soit :

- 1 surveillant à temps plein pour 75 élèves,
- 1 pour 50 en zone difficile,

tout en tenant compte de la taille et de la configuration des établissements.

♦ Des contrats de 6 ans afin de soustraire les AED aux pressions des chefs d'établissement.

♦ De nouvelles prérogatives pour les CCP (Commissions Consultatives Paritaires) : contrôle du recrutement et du droit à la formation, motif du non renouvellement de contrat.

► Pour les CPE, la CGT Educ'action réaffirme leur rôle pédagogique et exige une amélioration de leurs conditions de travail

Les CPE sont des **membres à part entière de l'équipe pédagogique**. La CGT Educ'action refuse la dérive ministérielle qui tend à en faire des managers et à les intégrer aux équipes de direction.

Selon la même logique, la CGT Educ'action refuse la création de la fonction de préfet des études prévue par le label ECLAIR qui vise à supprimer, à terme, le statut de CPE. C'est aussi pour réaffirmer la place complémentaire du CPE dans l'équipe pédagogique **auprès des enseignants**, que la CGT Educ'action revendique que le/la CPE ne soit plus membre de droit, comme le sont les personnels de direction, des différentes instances (conseil d'administration, conseil de discipline).

Les **CPE ne sont pas les chefs du service** de la Vie Scolaire mais, conformément à la circulaire de 1982, ils sont les **animateurs** de ce service. Aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les CPE et les personnels assurant des missions de Vie Scolaire.

La CGT Educ'action revendique la **suppression de l'annualisation** qui passe par une vraie réduction du temps de travail : 35 h hebdomadaires effectives sur 36 semaines et une semaine de préparation de la rentrée scolaire. Les permanences durant les petites vacances doivent être supprimées définitivement.

Dans le cadre des 35 h hebdomadaires, les CPE doivent disposer d'une vraie autonomie dans la gestion de leur temps de travail. Les 35 h doivent être réellement TTC (toutes tâches confondues) dans tous les établissements : conseils de classe, réunions des différentes instances (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de la Vie Lycéenne, Commission Hygiène et Sécurité...), encadrement des activités (maison des lycéens, foyer socio-éducatif...), rencontre des partenaires extérieurs...

La CGT Educ'action revendique la **récupération pleine et entière des heures effectuées en cas de dépassement exceptionnel**.

Dans les établissements :

- **1 CPE au minimum par établissement,**
- **1 CPE pour 250 élèves, 1 pour 200 en zone difficile,**
- **10 classes maximum à suivre par CPE**

Absentéisme scolaire

L'absentéisme scolaire, tout le monde le sait, touche prioritairement les élèves issus des familles en grandes difficultés économiques, sociales et culturelles.

À la détresse des parents et de leurs enfants, le Ministère de l'Éducation nationale répond par une batterie de textes de loi, de circulaires mettant en avant les procédures de sanctions financières et pénales pour les parents d'enfants sous obligations scolaires.

- ♦ Suspension des allocations familiales après une première convocation à l'IA suite au signalement établi par l'établissement scolaire si l'élève n'a pas repris le chemin de l'école à temps complet.
- ♦ Retrait ou suspension de la bourse d'étude allouée par le Rectorat pour les lycéens, attribuée par le chef d'établissement pour les collégiens
- ♦ Une amende de 750 € lorsque l'absentéisme de l'élève perdure.

Dans le même temps, le ministère demande aux équipes éducatives d'explorer toutes les voies possibles de lutte contre l'absentéisme, de privilégier la prévention. Il met l'accent sur le dialogue avec les familles et l'analyse approfondie de la situation des élèves.

Les CPE n'ont pas attendu les directives du ministère pour essayer, et parfois même réussir, à ramener sur le chemin de l'école les élèves absentéistes.

Le ministre de l'Éducation nationale sait-il qu'il y a des établissements scolaires sans CPE ?

Sait-il que nombre de CPE ont en responsabilité 600 élèves, voire plus ?

Bien sûr, qu'il le sait... Mais cela ne l'empêche pas, avec le gouvernement, de poursuivre une politique antisociale qui se traduit par :

- ♦ la destruction des services publics (dont l'école),
- ♦ les suppressions de postes au concours et en établissements,
- ♦ le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite,
- ♦ l'autonomie des établissements instaurant une concurrence à tous les niveaux,
- ♦ le label ECLAIR source de dérégulation, de flexibilité et d'attaque contre le statut,...

Le ministre serait bien inspiré de répondre aux revendications portées par la CGT Educ'action avec les personnels en matière de Vie Scolaire, à savoir notamment :

- ♦ 1 CPE au minimum par établissement,
- ♦ 1 CPE pour 250 élèves, 1 pour 200 en zone difficile,
- ♦ le recrutement en nombre suffisant d'Assistants d'Éducation,
- ♦ le rétablissement des postes supprimés et la création des postes nécessaires.

Références :

- Décret 2004-162 du 19/02/2004 relatif au contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaire et aux sanctions
- Loi n°2007-297 du 5/03/2007 relative à la prévention de la délinquance
- Loi n°2010-1127 du 28/09/2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire
- Circulaire n° 2011-0018 du 31/01/2011 relative à l'assiduité scolaire



4 p. Vie Scolaire
Mars 2012

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom Prénom

Statut : CPE [] - Aed [] - EVS [] - Assistant pédagogique []

Adresse

Code postal Ville

Tél. Email

Établissement

Code postal Ville